



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

Elle présente les principales informations des comptes administratifs du budget principal de la commune et du budget annexe. Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune.

La commune d'Yvirac dispose de 2 budgets :

- Le budget principal de la commune
- Le budget annexe de la régie des transports scolaires

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 654 044,35	G 2 808 419,73
	Section d'investissement	B 252 766,77	H 514 700,86
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 875 184,62	I (si excédent) 875 184,62
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 171 899,90	J (si excédent) 171 899,90
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 2 906 811,12	= G+H+I+J 4 370 205,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 120 743,33	L 30 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 120 743,33	= K+L 30 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 654 044,35	= G+I+K 3 683 604,35
	Section d'investissement	= B+D+F 373 510,10	= H+J+L 716 600,76
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 027 554,45	= G+H+I+J+K+L 4 400 205,11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le fonctionnement quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle dégage au titre de l'exercice 2019 un excédent de 154 375,38€.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2019 se sont élevées à 2 808 419,73 €

CHAPITRE	CA 2019
013 - Atténuation de charges	21 042,83 €
70 - Produits des services	248 668,51 €
73 - Impôts et taxes	1 925 327,63 €
74 - Dotations et participations	324 854,34 €
75 - Autres produits de gestion courante	21 284,00 €
76 - Produits financiers	0 €
77 - Produits exceptionnels	257 997,59 €
042 - Opérations d'ordre	9 244,83 €
Total	2 808 419,73 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté 2018 (pour mémoire)	875 184,62 €

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectuées par les familles pour les services communaux : tarification des écoles culturelles, des services périscolaires, de la restauration scolaire, ainsi que les concessions dans les cimetières et les redevances perçues pour l'occupation du domaine public.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 68.5 % des recettes de fonctionnement de la commune, et il regroupe principalement :

- Les produits issus de la fiscalité locale et les compensations d'exonérations : 1 018 401,02 €
- Les reversements issus de la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès : attribution de compensation (610 856,19€) et dotation de solidarité communautaire (190 429,62€)
- La taxe sur les pylônes électriques : 33 950,00€
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 71 314,00€

Chapitre 74 : Il regroupe d'une part les dotations de l'Etat, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité rurale (DSR), ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux, pour un montant de 160 761€.

A titre de comparaison, les recettes en provenance de l'Etat, à périmètre constant, s'élevaient à 338 708€ lors de l'exercice de 2014. Les concours financiers de l'Etat ont donc été divisées par plus de deux en l'espace de cinq ans, et le manque à gagner s'élève à 550 622€ sur la période 2014-2019.

D'autre part, il contient les versements reçus d'autres organismes (154 102,55€) principalement de la CAF, dans le cadre de l'accompagnement au financement des actions Enfance et Jeunesse

Le chapitre 75 concerne l'encaissement des locations.

Le chapitre 76 concerne les produits financiers.

Le chapitre 77 comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations, principalement la cession par la commune d'un immeuble en centre-bourg, intervenue en 2019.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaires.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 654 044,35 €.

CHAPITRE	CA 2019
011 – Charges à caractère général	698 082,47€
012 – Charges de personnel	1 568 427,92€
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	107 926,94€
66 – Charges financières	21 930,00€
67 – Charges exceptionnelles	1 092,87€
042 – Opérations d'ordre	256 584,15€
Total	2 654 044,35 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, acquisitions pour la médiathèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires acquises pour le compte des écoles... Les dépenses de ce chapitre sont quasiment stables par rapport à l'exercice précédent (+ 4 655€).

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. La progression de ces charges est contenue à 2,11% par rapport à l'exercice 2018.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace notamment le versement des indemnités et cotisations des élus pour (67 444,26 €), les subventions de fonctionnement aux associations (34 623€) et autres contributions obligatoires (participations au CLIC et à la Commission Syndicale des Marais de Montferrand).

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre présente les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées à 514 700,86 € :

CHAPITRE	CA 2019
10 – Dotations fonds divers et réserves	234 866,81€
13 – Subventions d'investissement	23 100,00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	256 584,15€
041 – Opérations patrimoniales	0 €
045 – Opérations pour compte de tiers	149,90€
Total	514 700,86 €
<i>01 Solde d'exécution reporté 2018 pour mémoire</i>	171 899,90€

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- La taxe d'aménagement pour un montant de 65 910,81€
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée : 25 956,00€
- Des subventions d'investissement reçues pour un montant de 23 100€
- Les excédents de fonctionnement antérieurement capitalisés pour 143 000€

Les opérations de transfert entre sections retracent quant à elles les opérations liées à la cession par la commune d'un immeuble en centre-bourg d'Yvrac.

DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 252 766,77€ :

CHAPITRE	CA 2019
16 - Emprunts	65 000€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	25 903,85€
204 – Subventions d'équipements versées	0€
22 - Immobilisations reçues en affectation	152 385,39€
Dépenses d'opérations pour comptes de tiers	232,70€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 244,83€
041 – Opérations patrimoniales	0€
Total	252 766,77€

Outre le remboursement en capital des emprunts et le remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement pour un montant de 25 903,85€, les principaux postes d'investissements réalisés en 2019 sont les suivants :

- Travaux de voirie et frais associés pour 57 655,80€
- Acquisition de matériel mobilier pour 27 825,08€
- Travaux dans les bâtiments communaux pour 38 384,52€
- Les travaux d'aménagement cuisine et self-service au Restaurant scolaire pour 23 840,23€

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 120 743,33 € de travaux et acquisitions sont

reportés de 2019 sur 2020.

Parallèlement, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 30 000.00 € et correspondent aux subventions restant à percevoir.

BUDGET ANNEXE – REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Ce budget annexe retrace les dépenses et les recettes correspondant au fonctionnement de la régie des transports scolaires, assuré par la commune par délégation de la Région Nouvelle-Aquitaine.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes s'établissent à 14 655,14€ et sont constituées par les participations des bénéficiaires et les reversements réalisés par la Région au bénéfice de la commune.

Les dépenses s'élèvent à 18 175,97€, avec 5 695,97€ de charges de gestion courante (carburants, entretien du bus ...) et 12 480€ de dotations à l'amortissement du bus communal.

Le déficit est couvert par une subvention d'exploitation en provenance du budget principal, voté à l'occasion du budget primitif 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement les recettes sont composées des amortissements à hauteur de 12 480€. Les recettes excédentaires cumulée s'établissent à 51 920€